

politiquement et qu'elles doivent se limiter à des considérations commerciales et financières. Les premiers répondent alors en citant plusieurs cas où des raisons géopolitiques ont motivé des votes (ou des abstentions) à l'égard de prêts,⁽²⁸⁾ et en faisant observer que les institutions en question reconnaissent maintenant qu'elles doivent tenir compte de l'incidence des programmes et projets proposés sur les plans social, politique et environnemental.⁽²⁹⁾

Étant donné que, dans les faits, d'autres facteurs sociaux et politiques entrent en ligne de compte dans les décisions relatives à l'aide financière,⁽³⁰⁾ nous ne voyons pas comment on peut soutenir que les droits de la personne sont à exclure. On pourrait offrir de l'argent plus volontiers et à de meilleures conditions aux pays qui font des progrès sur le plan des droits de la personne, et couper les vivres aux régimes qui persistent à brimer les droits des gens qu'ils sont censés aider.

Bien que son pourcentage du total des voix soit relativement faible au sein des IFI, le Canada bénéficie d'une représentation de haut niveau et est en mesure d'influer sur les événements. Le ministre des Finances est l'un des gouverneurs du Fonds monétaire international et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures siège au conseil d'administration de la Banque interaméricaine de développement. Il y a également des directeurs exécutifs canadiens dans le conseil d'administration de ces organismes et dans celui de la Banque mondiale.

Nous avons mentionné des déclarations en faveur d'un rôle proactif du Canada au sein des IFI. Par contre, l'un de nos témoins a manifesté un point de vue quelque peu divergent, s'attachant à l'action des institutions elles-mêmes plutôt qu'à celle des différents pays participants :

L'attitude des États-Unis à l'endroit des institutions financières internationales sous l'administration Carter montre qu'il est tout à fait possible pour les pays-membres d'utiliser leur droit de vote pour exprimer leur désaveu de la façon dont les membres emprunteurs violent les droits fondamentaux. D'autres pays, y compris la Scandinavie, les Pays-Bas et l'Italie ont agi de la même façon à l'occasion pour exprimer qu'ils étaient mécontents de la situation des droits de la personne dans certains pays. Le Canada a rarement — peut-être une fois — agi de cette façon...

Et si cela réussissait, il risquerait d'y avoir fragmentation grave des organismes multilatéraux puisque ceux qui s'opposeraient [le feraient] pour des motifs sans doute différents.

Selon moi, pour que le fonctionnement des institutions financières internationales demeure efficace, celles-ci doivent *intérioriser* des critères humanitaires acceptables pour tous les membres ou presque.⁽³¹⁾

Dans le *Globe and Mail* du 28 mai 1990, un éditorialiste analyse le rôle de la Banque mondiale et la difficulté d'élaborer une politique commerciale Canada-Chine susceptible